



# Particuliers employeurs

## Comment activer Cesu + ?

Rien de plus facile !

Quelques clics pour gagner en simplicité, sécurité et rapidité.

### étape 1

### l'attestation d'adhésion

01

Rendez-vous sur [www.cesu.urssaf.fr](http://www.cesu.urssaf.fr)  
Puis cliquez sur "Utiliser le Cesu".

02

Téléchargez  
l'attestation d'adhésion.

03

Complétez l'attestation avec votre  
salarié. Gardez-en chacun un  
exemplaire.

## étape 2

# Les coordonnées bancaires de votre salarié

01

Votre salarié renseigne ses coordonnées bancaires sur son compte en ligne.

## étape 3

# Activation de Cesu + sur votre compte en ligne

01

Connectez vous à votre **compte en ligne**, puis cliquez sur **“Cesu +”**.

Si vous n'avez pas encore de compte en ligne, découvrez notre tutoriel **“comment créer son compte en ligne”** disponible sur demande.



02

Sélectionnez le **salarié pour lequel vous souhaitez activer Cesu +**.



03

Validez l'activation de Cesu +.

04

Le service est maintenant activé !  
Vous pouvez déclarer.

CESU+  





**Avec Cesu +, c'est plus simple,  
plus sécurisé et plus rapide !**



Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site du Cesu

[www.cesu.urssaf.fr](http://www.cesu.urssaf.fr)

et le site dédié au prélèvement à la source

[www.monprelevementalasource.urssaf.fr](http://www.monprelevementalasource.urssaf.fr)

